

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 1er décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS 19

PRESENTS 13

VOTANTS 17

DATE DE CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

- y ULL. 2022

Codification: 9.1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

- 6 DEC. 2022 et publication du

- 6 DEC. 2022

Le Maire, Jean-Yves BOIRE



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

## Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

## Absents sans pouvoir:

Patrick PORNET Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Patricia PERRET

<u>OBJET</u>: 2022-044: Extension BTS P. « Les Verrières » - prop. SAS HIVORY (OP25252)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu des travaux d'extension BTS P. « Les Verrières » - prop. SAS HIVORY.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221201-2022-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022 Publication : 06/12/2022

## Financement:

Le Maire,

ean-Yves BOIRE

Coût du projet actuel:

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Extension BTS P. « Les Verrières » -	39 280 €	60.0 %	23 568 €
prop. SAS HIVORY			_
Extension IGC TELECOM - prop.	4 250 €	100.0 %	4 250 €
SAS HIVORY	30 00000 500 500	2000 Security Security 500005 200	87 300 980000000 0 800
TOTAL	43 530 €		27 818 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acter que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension BTS P. «Les Verrières» prop. SAS HIVORY dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune pour information avant exécution.
- **D'acter** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **D'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- D'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 21534 de l'opération 101 de la section d'investissement du budget général.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 6 décembre 2022

Le secrétaire de séance

Patricia PERRET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221201-2022-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022 Publication : 06/12/2022